

29 OCTOBRE 2019

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal tenue le 29 octobre 2019, à 19 h, à la salle du Conseil située au 100, rue de la Plage, à Saint-Alphonse-Rodriguez.

SONT PRÉSENTS : M<sup>ME</sup> ISABELLE PERREAULT, MAIRESSE  
M. JEAN OUELLET, DISTRICT N<sup>O</sup> 2  
M. CHARLES-ANDRÉ PAGÉ, DISTRICT N<sup>O</sup> 3  
M<sup>ME</sup> DELPHINE GUINANT, DISTRICT N<sup>O</sup> 4  
M. RÉMI BÉLANGER, DISTRICT N<sup>O</sup> 5  
M<sup>ME</sup> MIREILLE ASSELIN, DISTRICT N<sup>O</sup> 6

EST ABSENT : M. PIERRE LAVALLÉE, DISTRICT N<sup>O</sup> 1

EST AUSSI PRÉSENTE : M<sup>ME</sup> ELYSE BELLEROSE, DIRECTRICE GÉNÉRALE  
ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE PAR INTÉRIM

PUBLIC : 2 PERSONNES

#### 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame Isabelle Perreault, mairesse, agit à titre de présidente d'assemblée et madame Elyse Bellerose, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, agit à titre de secrétaire d'assemblée. Après vérification du quorum, la séance est ouverte. Il est 19 h 3.

2019-10-401

#### 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE DELPHINE GUINANT  
ET RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

##### 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

##### 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

##### 3. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) VILLAGE – LOT 19A-10 – FAUBOURG 343

##### 4. ANNULATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 2019-09-358

##### 5. ACQUISITION D'UNE BOÎTE POUR LE CAMION NEUF DE TYPE « PICK-UP » 6 ROUES, DE MARQUE GMC – TRAVAUX PUBLICS – LES ENTREPRISES DAMRIS INC.

##### 6. PÉRIODE DE QUESTIONS (SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR SEULEMENT)

##### 7. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RETIRÉ

##### 3. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) VILLAGE – LOT 19A-10 – FAUBOURG 343

**2019-10-402 4. ANNULATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 2019-09-358**

ATTENDU QUE par la résolution numéro 2019-09-258, la Municipalité octroyait un mandat à Méta-Roc inc. pour l'achat d'une boîte basculante pour le camion neuf de type « pick-up » 6 roues, de marque GMC;

ATTENDU QUE l'entreprise Méta-Roc inc. a fait parvenir un avis de désistement précisant qu'elle ne peut respecter la date de livraison et d'installation prévue à l'entente;

ATTENDU QUE l'entreprise Méta-Roc inc. a fait parvenir un avis officiel de désistement;

EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER CHARLES-ANDRÉ PAGÉ  
ET RÉSOLU :

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante et ne peut en être dissocié;

QUE l'avis de désistement de Méta-Roc inc. en date du 28 octobre fait partie intégrante de la résolution et ne peut en être dissocié;

QUE la résolution numéro 2019-09-358 est officiellement annulée et n'a aucune valeur;

QUE la Municipalité n'encoure aucuns frais d'aucune sorte;

D'autoriser la mairesse et le directeur général et secrétaire-trésorier ou le greffier à signer les documents afférents à ce dossier.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2019-10-403 5. ACQUISITION D'UNE BOÎTE POUR LE CAMION NEUF DE TYPE « PICK-UP » 6 ROUES, DE MARQUE GMC – TRAVAUX PUBLICS – LES ENTREPRISES DAMRIS INC.**

ATTENDU QUE pour maximiser l'usage du nouveau camion GMC des travaux publics, l'ajout d'équipement supplémentaire était prévu;

EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER CHARLES-ANDRÉ PAGÉ  
ET RÉSOLU :

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante et ne peut en être dissocié;

QUE la municipalité de Saint-Alphonse-Rodriguez accepte l'offre de services de pour l'achat d'une boîte basculante de 8 pieds, en aluminium, pour le camion GMC 2019, à Les Entreprises Damris inc. au coût de 18 279,88 \$ incluant l'installation et les taxes applicables;

QUE le devis de Les Entreprises Damris inc. en date du 4 septembre 2019 fait partie intégrante de la présente résolution et ne peut en être dissociée;

QUE, conformément au devis, la Municipalité verse l'acompte de 40 %, soit 7 311,95 \$ incluant les taxes applicables, au moment de la commande, la balance payable à la livraison;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 03 310 04 724;

D'autoriser la mairesse et le directeur général et secrétaire-trésorier ou le greffier à signer les documents afférents à ce dossier.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**6. PÉRIODE DE QUESTIONS (SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR SEULEMENT)**

**2019-10-404 7. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé,

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MIREILLE ASSELIN  
ET RÉSOLU :

QUE la séance est levée. Il est 19 h 5.

ISABELLE PERREULT  
MAIRESSE

ELYSE BELLEROSE  
DIRECTRICE GÉNÉRALE  
ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE PAR INTÉRIM

